



# la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

## Edito : Toujours moins ?



Je voulais exprimer ici mon mécontentement ainsi que celui de l'ensemble du Conseil Municipal sur les choix de la Communauté de Communes en termes de ramassage d'ordures ménagères.

Vous ne le savez peut-être pas encore, mais il a été décidé par la CCGVM, sans avis des habitants concernés, de supprimer à partir de janvier la collecte des verres en porte à porte.

Seuls quelques maires ont marqué leur désaccord. Certes le coût de ce ramassage était élevé, beaucoup moins lorsque l'on déduit la vente de verre...

Je fais partie des élus qui pensent que les EPCI doivent rendre avant tout service à leurs usagers. Or depuis quelques temps, cela devient compliqué, on le voit par exemple en termes d'éclairage public !

Le millefeuille territorial (Région, Département, Communauté de Communes...) entraîne beaucoup trop de lourdeur et de ralentissement.

On le voit par exemple dans la lenteur du dossier de l'aménagement du point de vue sous le Royal Champagne délégué à la CCGVM. Ce dossier date de 3 ans et les travaux n'ont toujours pas commencé !

Je pense que certains élus sont un peu loin des réalités, cachés derrière leur bureau, et qu'une commune se gère comme une entreprise avec une gestion de terrain pragmatique et au service de ses clients, les habitants.

Vous le savez, j'attache beaucoup d'importance à prioriser vos demandes, on l'a vu avec l'aménagement de la fibre dès cet été alors qu'elle n'était prévue qu'en 2023. L'équipe municipale est à votre écoute et met tout en oeuvre pour vous satisfaire. Aussi prendrons-nous des décisions locales pour le ramassage du verre lors du prochain Conseil Municipal.

Sinon, je reste très inquiet pour l'avenir de notre marché qui, soit fait le plein, soit ne voit que quelques visiteurs. Les commerçants qui font beaucoup d'efforts ne pourront longtemps assurer ce service s'ils ne voient que quelques clients, je compte sur vous pour ne pas les oublier chaque samedi matin.

De plus, ce moment est un temps de partage entre habitants, n'ayant que cet endroit pour se croiser toutes les semaines. Soyons donc solidaires de notre village, serrons les coudes et allons de l'avant pour inverser le titre de cet édito.

Votre Maire,  
Jean-Marc BEGUIN

## SOMMAIRE

PAGE 1 / Edito

PAGE 2 / Retour sur Octobre Rose  
Les Coteaux Propres  
L'émission de France Bleu  
Les travaux chemin du Carrefour Vivier  
Les travaux des agents communaux  
L'accès aux déchetteries

PAGE 3 / PLU - Rappel : Enquête publique

Bla bla trail  
Une soirée dansante pour le Beaujolais Nouveau  
Cérémonie du 11 novembre  
Don pour l'oeuvre nationale du Bleu de France  
Collecte pour la Maraude Rémoise  
La conciliation de justice

PAGE 4 / Le calendrier de chasse 2021/2022

Les étrennes aux sociétés de collecte  
Fermeture du secrétariat  
Aide financière pour hébergement insolite  
Collecte nationale des Banques Alimentaires  
La recette de Jean-Claude  
L'agenda

### INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du  
lundi au vendredi de 10h00 à 12h00,  
puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : [info@champillon.com](mailto:info@champillon.com)

Maire : [jm.beguin@champillon.com](mailto:jm.beguin@champillon.com)

Adjoints :

. [jp.crepin@champillon.com](mailto:jp.crepin@champillon.com)

. [c.mauduit@champillon.com](mailto:c.mauduit@champillon.com)

. [mm.adam@champillon.com](mailto:mm.adam@champillon.com)

. [k.neubarth@champillon.com](mailto:k.neubarth@champillon.com)

Le site de la commune :

[www.champillon.com](http://www.champillon.com)  
reprend toutes ces informations.

## Retour sur Octobre Rose

Pour la quatrième année consécutive, la commune a participé à « Octobre Rose », la campagne annuelle de mobilisation pour la lutte contre le cancer du sein.

Le samedi 16 octobre, plus de 200 personnes se sont réunies au matin place Pol Baudet, pour participer à la marche solidaire en collaboration avec le Comité des Fêtes.



## Les Coteaux Propres



La huitième édition des Coteaux Propres a eu lieu le samedi 2 octobre dernier, dans le cadre du classement à l'Unesco.

A Champillon, sept bénévoles ont nettoyé nos coteaux autour du village pour que notre paysage ne soit plus gaché par les débris.

Nous remercions les bénévoles présents, et vous donnons rendez-vous l'an prochain !

## L'accès aux déchetteries

Pour rappel, les barrières d'accès des 4 déchetteries seront fonctionnelles à partir du **mardi 2 novembre 2021**.

Les cartes seront donc demandées aux usagers à compter de cette date.

L'accès aux 4 sites sera accordé aux usagers ne disposant pas encore de leur carte **jusqu'au 6 novembre inclus**.

Le formulaire de demande de carte d'accès en déchetterie, pour les particuliers uniquement, est accessible depuis le site internet de la CCGVM : <https://ccgvm.com/acces-en-dechetterie/>

**Cette demande est exclusivement dématérialisée depuis le site internet de l'intercommunalité.**

Pour permettre aux personnes les moins à l'aise avec l'outil informatique de réaliser cette demande, le CIAS de la Grande Vallée de la Marne propose un accès libre à un poste informatique.

Vous pourrez remplir le formulaire en toute discrétion ; ou bénéficier d'un accompagnement dans votre démarche.

Vous pouvez également vous rendre en mairie avec votre pièce d'identité et votre avis de taxe d'habitation ou foncière.

## L'émission de France Bleu

En parallèle de la marche pour Octobre Rose, la radio France Bleu enregistrait une émission sur notre marché hebdomadaire. Différents exposants ont été sollicités, ainsi que le maire, Jean-Marc Béguin, et le chef du Royal Champagne Hotel & Spa, Jean-Denis Rieubland. Celui-ci avait prévu une dégustation surprise pour les exposants.



Vous pourrez retrouver ce reportage dans le podcast de France Bleu du samedi 30 octobre.



## Les travaux chemin du Carrefour Vivier

Début octobre, des travaux ont été effectués sur le réseau d'eaux pluviales du chemin du Carrefour Vivier.

Ces travaux devraient notamment éviter l'apparition de grosses flaques d'eau en bas des vignes, comme l'hiver dernier.



## Les travaux des agents communaux

Courant octobre, le personnel communal s'est notamment chargé de repeindre les marquages au sol dans le village.

Nous les remercions grandement pour le nettoyage des rues effectué suite à la mauvaise météo dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 octobre.





## PLU - Rappel : Enquête publique du 26 octobre au 26 novembre 2021

Comme cela vous avait été annoncé dans la précédente Houlotte, l'enquête publique sur les modifications envisagées sur notre PLU vient de débiter.

Après sa désignation par le Tribunal Administratif, nous avons pris contact avec un Commissaire Enquêteur pour définir avec lui les dates et horaires de ses présences en Mairie. Aussi nous vous invitons, si vous avez des remarques sur notre projet d'évolution du PLU à venir le rencontrer, lui écrire ou formuler vos observations sur les registres disponibles en Mairie ou par mail à l'adresse spécifique : [enquetepublique@champillon.com](mailto:enquetepublique@champillon.com).

Vos observations ne pourront être prises en considération que durant la période de l'enquête qui sera **clôturée le 26 novembre 2021 à 15h**.

L'avis joint, également affiché en Mairie, vous précisera les modalités de cette enquête.

Le dossier complet arrêté le 7 Juillet 2021, complété des avis des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées est à **votre disposition en mairie**, et vous pourrez également, le consulter sur notre site internet : <http://www.champillon.com> à la rubrique "URBANISME".

## Bla bla trail

La marche d'Octobre Rose ayant révélé des talents de sportif chez les Champillonnais, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous **le dimanche 28 novembre 2021 à 10h00 sur le parking de la salle Henri Lagauche** pour passer un moment en toute convivialité lors d'une course accessible à tous les niveaux. Venez découvrir des sentiers entre bois et vignes pour ce premier "Bla bla trail" entre habitants de la commune.

## Une soirée dansante pour le Beaujolais Nouveau

Le Comité des Fêtes de Champillon vous donne rendez-vous pour une soirée dansante **le vendredi 19 novembre**, afin de fêter ensemble l'arrivée du Beaujolais Nouveau !



Retrouvez joint à la Houlotte le bon d'inscription.

L'inscription à cet événement est **obligatoire**, le bon est à déposer avec le règlement de **20€ par adulte et 5€ par enfant** dans la boîte aux lettres du 2 rue Henri Martin à Champillon, **avant le 13 novembre**. **Le pass sanitaire sera obligatoire.**

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée sous le signe du terroir !

## La conciliation de justice

La conciliation de justice permet une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

A moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5000€ ou lorsque la nature du litige l'impose (exemple : bornage, distance des plantations, certaines servitudes...). Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordinateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Pour le saisir, cela se fait sur simple rendez-vous auprès des tribunaux, maisons de la justice et du droit, réseaux France services, les associations, ou en ligne sur le site [conciliateurs.fr](http://conciliateurs.fr), ou encore par un juge.

Sur notre intercommunalité, une permanence, assurée par M. Jean COULOMBE, a lieu dans les locaux du C.I.A.S. tous les 2ème et 4ème jeudi du mois, de 9h à 12h (rendez-vous à prendre auprès du C.I.A.S. au **03.26.56.92.51**).

## Cérémonie du 11 novembre



Rendez-vous **jeudi 11 novembre à 11h00** place Pol Baudet, pour le dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur.

## Don pour l'oeuvre nationale du Bleuet de France

A l'occasion du 11 novembre, une collecte dématérialisée a été mise en place pour effectuer un don au profit de l'oeuvre nationale du Bleuet de France via le lien suivant : <https://www.onac-vg.fr/dons/>

Ces dons permettent chaque année de venir en aide aux ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : anciens combattants, veuves, pupilles de la Nation, Harkis, victimes d'actes de terrorisme.



## Collecte pour la Maraude Rémoise

Un ramassage de vêtements et de denrées alimentaires non périmées sera mis en place lors du marché du **samedi 27 novembre 2021**.

Cette collecte sera faite pour la Maraude Citoyenne Rémoise, association s'occupant des sans domicile fixe de Reims.

## Le calendrier de chasse 2021/2022

La période d'ouverture générale de la chasse à tir (arme à feu et arc) est fixée pour le département de la Marne du **dimanche 19 septembre 2021 au lundi 28 février 2022**.

**Les dates prévisionnelles** pour la société de chasse de Champillon :

Novembre : samedi 6, samedi 20

Décembre : samedi 4, samedi 18

Janvier : dimanche 2, samedi 15, samedi 29

Février : samedi 12, samedi 26

## Fermeture du secrétariat

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- le vendredi 12 novembre

- du lundi 27 décembre au vendredi 31 décembre inclus

## Collecte nationale des Banques Alimentaires



Chaque année, la Banque Alimentaire de la Marne organise sa collecte le dernier week-end de novembre, cette année **les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021**.

L'an dernier cette collecte a mobilisé dans le départe-

ment plus de 1600 bénévoles répartis dans 83 magasins (hypermarchés mais aussi magasins de proximité) et a permis de récolter plus de 140 tonnes de denrées qui ont été redistribuées progressivement, sur l'année, à des personnes démunies par le biais de nos 37 associations partenaires (CCAS, épiceries sociales...).

500 grs d'échine de porc ; 150 grs de foie de volaille ; 400 grs de magret de canard coupé en dés de 1.5 cm. Gardez la peau qui servira pour mettre au fond de la terrine ; 150 grs de cèpes ; 50 grs de girolles ; 50 grs de pieds de mouton ; 2 échalotes ; 1 gousse d'ail ; 50 grs de persil ; 50 grs de farine ; ratafia ; épices ; sel ; poivre.

- 1) Hachez l'échine, le foie, l'ail, l'échalote et le persil. Ajoutez 1 c à café de 4 épices, 15 grs de sel, une pincée de poivre, 8 cl de ratafia, 1 œuf et 50 grs de farine. Faites sauter les champignons à la poêle.
  - 2) Mettez le tout dans un cul de poule et bien mélanger
  - 3) Bardez le fond de la terrine avec la peau du canard, sur les côtés de la terrine mettre 3 feuilles de gélatine. Ajoutez la farce au milieu. Sur le dessus posez une feuille de laurier et un brin de thym.
  - 4) Cuisez au four à 140 ° (TH 4-5) au bain marie pendant 1 h 30. Placer une nuit au frigo
  - 5) Servez avec du mesclun et du pain de campagne grillé.
- Bon appétit !

## L'agenda

- Mardi 9 novembre : AG du Comité des Fêtes de Champillon, à 20h dans la salle du Conseil de la mairie. Port du masque ou pass sanitaire obligatoire.
- Jeudi 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous place Pol Baudet à 11h.
- Vendredi 19 novembre : Soirée dansante du Comité des Fêtes pour le Beaujolais Nouveau, à partir de 19h30, salle Henri Lagauche. Inscription obligatoire.
- Dimanche 28 novembre : "Bla bla Trail", course tous niveaux, rendez-vous à 10h sur le parking de la salle Henri Lagauche.
- Samedi 11 décembre : Goûter de Noël des enfants par le Comité des Fêtes, salle Henri Lagauche.

## Les étrennes aux sociétés de collecte

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, dont Champillon fait partie, a comme chaque année octroyé un secteur à chaque société qui s'occupe du ramassage des déchets.

Ainsi, à Champillon, vous pourrez donner des étrennes et acheter des calendriers à la société ECT Collect.

**Sont autorisés à vendre des calendriers :**

**M. Fabrice VIOLETTE et M. Gérald LEMPEREUR**  
de la société ECT Collect.



**Les autres sociétés ne sont pas autorisées à demander des étrennes.**

## Aide financière pour hébergement insolite

Dans le cadre de leurs compétences en matière de développement économique et touristique, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Epernay Agglo Champagne, et la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne accompagnent financièrement les projets d'hébergements insolites.

Tipis, yourtes, cabanes perchées, les 3 collectivités souhaitent étoffer l'offre touristique de la Destination Champagne et par la même occasion favoriser la création d'hébergements originaux et « légers » pour un tourisme plus durable.

Pour ce faire, un fonds spécial a été mis en place et un appel à candidature est lancé ! Il s'agit, via une aide de 5000€ par projet retenu (dans la limite de 7 projets par an dont 2 pour la CCGVM), de soutenir les initiatives portées tant par des particuliers, que des PME ou encore des associations.

Les modalités pour candidater à cet appel à projet sont disponibles sur [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com) et les dossiers sont à déposer avant le **31 décembre 2021**.



## La recette de Jean-Claude : Terrine de canard cèpes, girolles, pieds de mouton





# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## sur le projet de révision allégée n°1 et de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAMPILLON

**Par arrêté n°2021-65 du 22 septembre 2021**, le Maire de la commune de Champillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 et de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, pour une durée de 32 jours consécutifs, à compter du Mardi 26 Octobre 2021 jusqu'au Vendredi 26 Novembre 2021 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la révision allégée n°1 et de la modification de droit commun n°1 pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente. Monsieur Francis SONGY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :**

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, au format papier et sur un poste informatique.
- Sur le site internet de la commune : <https://www.champillon.com/fr/>

**Et consigner ses observations :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public, en mairie (7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON) aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du Lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@champillon.com](mailto:enquetepublique@champillon.com)

- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de Champillon, 7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Champillon (7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON) les:

- **Mardi 26 Octobre 2021 de 10 h à 12 h**
- **Mercredi 10 Novembre 2021 de 10 h à 12 h**
- **Vendredi 26 Novembre 2021 de 13 h 30 à 15 h**

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.champillon.com/fr/>) pendant un an.

Monsieur le Maire de la commune de Champillon est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.champillon.com/fr/>) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**Le Maire,**